



Crédit conso accordé à tord. Recours possible ?

Par **Annefg**, le **17/11/2016** à **10:17**

Bonjour,

Nous avons un prêt immo et 1 prêt travaux et un prêt conso.

Lorsque nous avons commencé à payer notre prêt immo, nous avons dû contracter un prêt travaux pour les imprévus.

Nous avons ensuite eu des problèmes avec les impôts (taxe d'aménagement), la voiture, la banque nous a alors accorder un autre prêt. Nous sommes en pause pour le prêt immo pour terminer les travaux, nous ne nous sommes donc pas soucier de l'après, lorsque le prêt immo allait reprendre, et nous avons surtout fait confiance à notre conseillère.

N'aurait elle pas dû nous refuser le prêt sachant que notre taux d'endettement est à présent de plus de 50% ?

Avons nous un quelconque recours ? Cordialement